



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 1832

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les ASV qui permettent une articulation dynamique entre la politique de la ville et les politiques de santé et contribuer ainsi à réduire les inégalités territoriales dans ce domaine, tel est l'objectif des ateliers « santé-ville ». L'idée de cette nouvelle démarche, dont la mise en oeuvre a été décidée par le comité interministériel à la ville du 14 décembre 1999, est de rapprocher les acteurs de santé et ceux de la politique de la ville au niveau régional, départemental et local. Il s'agit aussi et surtout d'identifier les problèmes et, en concertation avec les habitants, de définir des priorités et d'envisager des programmes. L'atelier « santé-ville » est aussi l'occasion pour les maires et les élus de se saisir d'un outil, de lui donner la dimension potentielle pour prendre connaissance de l'état de santé de leurs habitants et d'en prendre soin. Aujourd'hui cependant, aucune certitude n'existe sur cette pérennisation et sa souhaitable extension. À l'heure où le nouveau gouvernement met en place ses propres outils, des informations inquiétantes semblent même se faire jour, un ensemble d'équipe ASV et de partenaires se mobilisent afin de préserver l'existence des ASV dans les villes. Il souhaiterait donc connaître le positionnement du Gouvernement sur la question des ASV et surtout sur le maintien de cette démarche. - Question transmise à Mme la ministre du logement et de la ville.

Texte de la réponse

Le développement des Ateliers Santé Ville (ASV) constitue l'axe essentiel des politiques de santé inscrites dans les contrats urbains de cohésion sociale. C'est à ce titre que le thème de la santé a été retenu lors du CIV du 6 mars 2006 parmi les 5 priorités de la politique de la ville. Outil essentiel pour le développement de projets locaux de la santé publique, la mise en place des ASV favorise la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par des objectifs de santé partagés. Ainsi que le précise la circulaire interministérielle du 4 septembre 2006 relative aux ASV, les enjeux de développement des projets de santé publique reposent sur l'identification des territoires où se trouvent des populations en situation de difficultés multiples. C'est dans ce cadre que l'ASV constitue un instrument indispensable qu'il n'est pas question de remettre en cause mais bien de promouvoir.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1832

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5041

Réponse publiée le : 25 septembre 2007, page 5846